

abstenant d'intervenir dans les affaires européennes.

Un autre puissant motif de ne pas ratifier le traité, c'est que cette approbation de notre part serait inconstitutionnelle. La loi sur l'Amérique britannique du Nord ne nous autorise point à engager le Canada dans des guerres se livrant hors de notre territoire, excepté pour sa propre défense, et une ratification par nous de ce traité engagerait le Canada à une telle participation militaire. Pas n'est besoin de discuter bien longuement cette question. Il suffit, ce me semble, de l'énoncer pour faire comprendre que nous n'avons pas le pouvoir d'obliger le Canada à prendre part à des opérations militaires qui auraient lieu hors de notre territoire. Le premier ministre nous a, il est vrai, déclaré mardi que le Canada avait depuis la Conférence de la paix acquis un rang nouveau parmi les nations de l'univers. Mais, monsieur l'Orateur, je serais curieux de savoir quels changements ont eu lieu. J'aimerais savoir si le traité modifie nos rapports constitutionnels avec la Grande-Bretagne, et en quoi il les modifie. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que nous n'avons absolument pas le pouvoir d'assumer les obligations que propose le traité de paix, et particulièrement le pacte des nations, puisque ce serait à mon sens, violer les dispositions de la Constitution qui nous gouverne. Il n'est pas de notre compétence de changer la Constitution que nous avons reçue du gouvernement impérial, et je n'éprouve aucune hésitation à dire que nous ne devons pas ratifier le traité de paix, moins encore entrer dans la Société des nations. Au sens international du mot, nous ne sommes pas une nation. Cela étant, de même que nous ne pouvons jouir des droits, pouvoirs et privilèges d'une nation, de même nous ne pouvons en assumer les obligations. Si jamais une guerre a lieu dans laquelle les grands principes de justice et d'humanité soient en jeu, je suis sûr que, comme par le passé, nous serons prêts à y prendre part volontairement. Pourquoi nous lier les mains et ne pas garder notre liberté quand on fait si peu de cas de notre influence nationale que le gouvernement britannique nous aurait oubliés sans les vives représentations de notre premier ministre? Pourquoi vouloir dans les circonstances participer à une convention qui nous fait assumer des responsabilités illimitées sans nulle compensation. Pour ma part, j'incline fortement à voter contre le traité par cela qu'il contient le pacte de la Société des nations.

[M. Demers.]

J'arrive maintenant à un très important sujet qui doit pardessus tout occuper l'attention du public; je veux dire la cherté de la vie. C'est à cette cherté de la vie qu'est dû dans une large mesure le malaise général qui règne dans ce pays. Nous ne pouvons espérer une amélioration de cet état de choses sans y appliquer le remède nécessaire. Tant que la situation restera la même, il y aura des grèves et des troubles. Nous pouvons bien pour le moment régler une grève en acquiesçant aux demandes de salaires plus élevés, mais elle se renouvellera avec toute nouvelle augmentation du prix des denrées alimentaires et autres objets indispensables à l'existence. Rien ne justifie ces constantes augmentations. Nulle raison existe pour cette cherté de la vie. D'après moi, ce sont les spéculateurs et les exploitateurs à qui il faut s'en prendre surtout de nos embarras, et c'est le devoir du Gouvernement comme du Parlement de mettre fin à leurs criminelles extorsions. A mon avis, l'entrepôt frigorifique est la cause directe de la situation terrible dans laquelle nous nous trouvons. Le Gouvernement devrait voir à ce que l'accumulation des vivres profite au public, au lieu de lui porter préjudice. Le prix des denrées alimentaires est arbitrairement contrôlé par les maîtres de ces entrepôts, lesquels constituent un monopole dont les propriétaires tirent un avantage répréhensible. La chose est tout simplement honteuse. Si le Gouvernement désire éviter des crimes, des désordres, peut-être bien une révolution, il est temps qu'il prenne des mesures rigoureuses si toutefois il n'est pas trop tard. Répondant à une question à lui faite au cours de la dernière session du Parlement, quant à l'attitude du cabinet relativement à la cherté de la vie, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Ballantyne) a dit à la Chambre que le Gouvernement allait bâtir un entrepôt frigorifique de grande dimension. Cette réponse, monsieur l'Orateur, était de sa part un aveu que les entrepôts frigorifiques ont un effet considérable sur la cherté de la vie. Si tel est le cas, pourquoi, au lieu de bâtir des entrepôts frigorifiques, ne pas prendre possession de ceux qui existent et y accumuler les denrées alimentaires au bénéfice du peuple? Je ne vois aucune bonne raison pour ne pas en agir ainsi. Le Gouvernement aurait dû dès longtemps prendre les mesures nécessaires pour combattre cet ennemi. En Angleterre, en France et aux Etats-Unis, la lutte est engagée depuis plusieurs mois, avec des résultats absolument satisfaisants. Dans notre pays, jusqu'ici presque rien n'a été fait.